



## Procès-verbal

---

de la 62<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'Association des Communes Suisses (ACS)  
Jeudi 18.06.2015, 10h00 – 12h00, « Kongresszentrum Bernexpo », Berne

---

Présents: 184 représentants et représentantes des communes des institutions membres de toute la Suisse ainsi que de nombreux invités

Présidence: Hannes Germann, conseiller aux Etats, président de l'ACS

Procès-verbal: Tamara Angele, administration/responsable de projet auprès de l'ACS

---

### Accueil et ouverture de la 62<sup>e</sup> Assemblée générale

---

Le nouveau *directeur Reto Lindegger* ouvre la 62<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire avec des souhaits de bienvenue.

Le *président Hannes Germann* accueille les délégués des communes et des institutions, les représentants et représentantes des organisations partenaires, ainsi que les invités de la 62<sup>e</sup> Assemblée générale au «Kongresszentrum Bernexpo» à Berne.

Le *vice-président Gustave Muheim*, syndic de Belmont-sur-Lausanne (VD), souhaite la bienvenue à l'Assemblée en français et la *vice-présidente Silvia Casutt-Derungs*, membre du Grand Conseil, Falera (GR), en italien et en romanche.

Le *président* informe que les membres de l'ACS ont reçu l'invitation ainsi que l'ordre du jour de l'Assemblée générale dans les délais et qu'aucune proposition de membre n'a été reçue. Il passe au vote concernant l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par les délégués des communes membres, sans abstention.

Le *président* propose de renoncer à l'élection d'un scrutateur, cette proposition est acceptée à l'unanimité par les personnes présentes.

### Assemblée générale – Partie statutaire

---

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 2014 à Wallisellen
2. Approbation du rapport annuel 2014
3. Approbation du compte annuel 2014 après lecture du rapport de révision
4. Décharge du Comité
5. Fixation des cotisations de membres 2016
6. Divers

## Procédure

---

### 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 mai 2014

Le procès-verbal en allemand, français et italien publié sur le site Internet de l'ACS est adopté sans discussion et à l'unanimité. Le *président* remercie la rédactrice.

### 2. Approbation du rapport annuel 2014

Le *président* informe sur les nombreuses activités de l'ACS de l'année passée et entre brièvement en matière sur certains sujets particulièrement importants pour le renforcement de la position des communes. Le rapport annuel a été publié sur le site Internet de l'ACS.

#### Changement de direction

Pour l'ACS, l'année passée a été placée sous le signe de grands changements de personnel au secrétariat. Le directeur de long date Ulrich König, ainsi que la directrice adjointe Maria Luisa Zürcher, ont pris leur retraite.

Ulrich König a été nommé nouveau directeur début 2007 et pendant huit ans, il a constamment mené les affaires de l'ACS avec beaucoup d'engagement et toujours en tenant compte des intérêts de ses membres. Avec Maria Luisa Zürcher, une experte reconnue dans le domaine des questions sociales et sociétales, a quitté l'Association.

Le *président* remercie chaleureusement Ulrich König et Maria Luisa Zürcher au nom de l'ACS pour leur travail, leur remet un cadeau et leur souhaite tout de bon et de nombreux défis passionnants pour leur nouvelle tranche de vie.

#### Changement d'emplacement

Depuis plus d'un an, le secrétariat de l'ACS se trouve désormais à son nouvel emplacement. Le déménagement de Schönbühl vers la capitale Berne a apporté des avantages sensibles. La proximité géographique avec le Parlement fédéral, les offices fédéraux et à la Maison des cantons facilite la collaboration de l'ACS avec d'autres partenaires publics, et pas seulement du point de vue pratique. L'ACS signale ainsi qu'elle veut représenter les intérêts du niveau communal également à l'avenir et avec vigueur au cœur même de la politique suisse.

#### Développement du territoire national

L'année dernière, le sujet du développement du territoire était également tout en haut de la liste des priorités de l'Association. «Arrêter le mitage du territoire – mais comment ?» tel était ainsi également le sujet de l'événement qui a suivi l'AG de l'ACS en mai à Wallisellen. L'événement mené en collaboration avec le DETEC et des orateurs clés, entre autres Madame Leuthard, conseillère fédérale et Monsieur Cina, conseiller d'Etat, ainsi qu'avec différents exemples tirés de la pratique, ont montré comment le mitage pourrait être enrayer. En outre, l'ACS s'est engagée durant l'exercice pour stopper la deuxième révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT2) par rapport à l'Office fédéral ARE compétent. La LAT1 est entrée en vigueur voilà un an seulement. La plupart des cantons sont actuellement en train de remanier leur plan directeur. À l'heure actuelle, de nombreuses questions en rapport avec l'exécution au niveau cantonal et communal n'ont pas encore été résolues. C'est pourquoi l'ACS exige avec vigueur le report des travaux concernant le projet LAT2. L'opposition en valait la peine: après une conférence de presse commune avec d'autres associations faitières et avec les directeurs cantonaux des travaux publics et de la planification, Madame Doris Leuthard, conseillère fédérale, a arrêté les travaux concernant LAT2 en mai 2015. Maintenant, la Confédération est appelée à soutenir les communes lors de l'exécution de LAT1.

#### Politique énergétique

Dans le domaine de la politique énergétique, le projet «L'avenir énergétique dans les communes» a été au premier plan pour l'ACS. Un guide, ainsi que le site Internet thématique du projet [www.gemeinde-energie.ch](http://www.gemeinde-energie.ch), ont été élaborés et rendus publics juste avant le début des débats parlementaires sur la Stratégie énergétique 2050 en novembre 2014. Le projet vise à démontrer

que de nombreuses communes ont déjà trouvé le chemin vers un avenir énergétique durable et encouragent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique avec de nombreux bons projets énergétiques. Le projet doit motiver d'autres communes à s'engager dans le domaine de l'énergie et montrer dans la pratique où elles peuvent trouver pour cela un soutien professionnel et financier.

Dans le domaine de l'environnement, l'ACS, en collaboration avec l'Union des villes et la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP, a réussi à trouver une solution viable pour les pouvoirs publics en termes de libéralisation du marché des déchets d'entreprise. Avec la révision totale de l'Ordonnance sur le traitement des déchets, l'exigence d'une libéralisation modérée du marché des déchets d'entreprise a été satisfaite: environ un tiers des déchets doit être relâché sur le marché. Étant donné que certaines questions de mise en œuvre sont encore ouvertes, l'ACS continuera à s'engager avec vigueur pour que la compétence reste auprès des pouvoirs publics concernant les déchets classiques d'entreprise, à part pour les grandes exploitations, car ceux-ci sont propriétaires et exploitants d'installations de traitement de déchets.

### **Formation professionnelle supérieure, administration publique**

Le développement réussi du projet lancé et porté par l'ACS dans le domaine de la formation professionnelle supérieure représente un autre point fort. Avec la formation professionnelle supérieure, la Suisse dispose d'un instrument unique de qualification professionnelle supérieure, qui correspond entièrement aux besoins du marché du travail. En tant que membre fondatrice de l'Association FPS ap, l'ACS s'engage depuis désormais plus de deux ans pour que la formation professionnelle supérieure soit également garantie pour l'administration publique des communes, des cantons et de la Confédération et pour que les employés des administrations puissent acquérir un brevet reconnu au niveau fédéral. Le projet est en cours. Les projets élaborés du brevet fédéral durant l'année sous revue ont suscité la large approbation des acteurs pertinents de la formation professionnelle et sont actuellement examinées par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI compétent en la matière.

Parallèlement à la procédure d'autorisation en cours, les responsables s'attachent actuellement à mettre sur pied une organisation des examens. Pour toutes questions, il convient de s'adresser à la responsable du projet Claudia Hametner.

Le *président* passe la parole aux membres et fait voter sur le rapport annuel 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité et sans abstention.

### **3. Approbation du compte annuel 2014 après lecture du rapport de révision**

Le *président* passe la parole à Reto Lindegger, directeur de l'ACS.

Le *directeur* signale que le compte annuel 2014 et le rapport de révision ont été publiés sur le site Internet de l'ACS.

Le compte annuel 2014 clôture nettement mieux que budgété. Le budget 2015 compte avec un excédent de charges de 70'000 fr. Les grands écarts de résultat toujours constatés au cours des années de référence précédentes sont liés au salon spécialisé Suisse Public. Jusqu'à présent, des revenus supplémentaires chaque fois supérieurs à 300'000 fr. ont été générés par ce grand événement qui a lieu seulement tous les deux ans. Un revenu supplémentaire de 230'000 fr. est désormais prévu au budget 2015. Ce revenu plus faible lié à des charges de personnel accrues engendre pour la première fois un excédent de charges pour l'année d'exposition 2015.

Le bilan se solde sur un capital propre de 1,3 million de fr. au 31.12.2014. La situation financière de l'ACS continue à se présenter comme solide à la fin de l'exercice. Toutefois, le développement des finances doit être suivi de près en raison du déficit structurel. Le Comité et la Direction ont pris en main les mesures correspondantes et sont confiants pour la planification financière à moyen terme de l'Association.

Après avoir pris connaissance du rapport de révision, le *président* passe au vote sur le compte annuel 2014. Celui-ci est adopté à l'unanimité et sans abstention.

#### 4. Décharge du Comité

La décharge du Comité est accordée à l'unanimité et sans abstention.

#### 5. Fixation des cotisations de membres

Les cotisations de membres restent inchangées pour 2016. Le *président* demande aux personnes présentes de bien vouloir voter à ce propos.

Les cotisations de membres sont adoptées à l'unanimité et sans abstention.

#### 6. Divers

Le *président* attire l'attention sur les prochains rendez-vous de l'ACS:

- Colloque commun de la Conférence Suisse des Secrétaires Municipaux, de l'Union des villes suisses et de l'Association des Communes Suisses sur le sujet «En bonne santé malgré la surcharge de travail : prendre au sérieux les signes d'alerte, quelles mesures prendre et comment les mettre en œuvre», vendredi 20 novembre 2015, au Musée des transports à Lucerne
- 63<sup>e</sup> Assemblée générale le jeudi 19 mai 2016 à Lausanne

Le *président* se renseigne sur des requêtes éventuelles de la part des personnes présentes. Personne ne prend la parole.

Vient ensuite l'exposé de *Franz Huber, responsable du réseau postal et vente, membre de la Direction du groupe Poste S.A.* sur le sujet « Service public – le service postal de base d'aujourd'hui et de demain », l'exposé du *président Hannes Germann* « Un Service public fort dans les communes – pour le maintien du bien-être et de la qualité de vie en Suisse » et l'information par le directeur de SAB Thomas Egger et par le directeur de l'ACS *Reto Lindegger* au sujet de l'initiative «Pro Service public».

Le *directeur* remercie les nombreux délégués présents des communes pour leur participation ainsi que tous ceux et toutes celles qui ont contribué à la réussite de cette assemblée générale et clôture ainsi la 62<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Association des Communes Suisses.

---

Fin de l'Assemblée générale: 12h00

Berne, le 18.06.2015